



PREFET DU RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau Nature
Mission Politique et Gestion de l'Eau

Affaire suivie par : M. Serge MONNIER
Tél : 04.78.63 11 36
serge.monnier@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n°2015-A45
portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion
des eaux de la nappe de l'Est Lyonnais.

Le Préfet de la Zone de Défense,
Sud-Est
Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement - parties législative et réglementaire - Livre II - titre Ier et notamment les articles L.212-1 à L.212-7 et R 212-29 à R 212-34;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral (Rhône-Isère) du 20 octobre 1997 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est Lyonnais et désignant le préfet du Rhône pour suivre, au nom de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce schéma ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral (Rhône-Isère) n°2009-4049 en date du 24 juillet 2009 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'est lyonnais ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014-A115 en date du 26 novembre 2014 modifié portant renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais ;
- VU la délibération n° 009 en date du 24 avril 2015 du conseil départemental du Rhône portant désignations au collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est lyonnais ;
- VU la délibération en date du 30 avril 2015 du conseil départemental de l'Isère portant désignation au collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est lyonnais ;

VU la proposition en date du 30 juin 2015 de l'Association des Maires du Rhône pour la désignation d'un représentant au collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est lyonnais ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Rhône ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2014-A115 en date du 26 novembre 2014 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Article 1er :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

1 représentant du conseil régional Rhône Alpes :

- *M. Elvan UCA*, conseiller régional,

3 représentants du conseil départemental du Rhône :

- *M. Jean-Jacques BRUN*, conseiller départemental du canton de St Symphorien d'Ozon,
- *M. Antoine DUPERRAY*, conseiller départemental du canton du Bois d'Oingt,
- *M. Daniel VALERO*, conseiller départemental du canton de Genas.

1 représentant du conseil départemental de l'Isère :

- *M. Gérard DEZEMPTÉ*, conseiller départemental du canton de La Verpillière.

18 représentants nommés sur proposition conjointe de l'association des maires du Rhône et de la communauté urbaine de Lyon :

- *M. Lucien BARGE*, conseiller communautaire, maire de JONAGE,
- *M. Jean Paul COLIN*, conseiller communautaire, maire d'ALBIGNY s/Saône,
- *M. Michel FORISSIER*, conseiller communautaire, maire de MEYZIEU,
- *Mme Laurence FAUTRA*, conseillère communautaire, maire de DECINES CHARPIEU,
- *M. Jean Jacques SELLES*, conseiller communautaire, maire de CHASSIEU,
- *M. Gilles GASCON*, conseiller communautaire, maire de SAINT PRIEST,
- *M. Thierry BUTIN*, conseiller communautaire, adjoint au maire de CORBAS,
- *M. Claude COHEN*, conseiller communautaire, maire de MIONS,
- *M. Raymond DURAND*, maire de CHAPONNAY,
- *M. Pierre BALLELIO*, maire de SAINT SYMPHORIEN D'OZON,
- *M. Raphaël IBANEZ*, maire de SAINT PIERRE DE CHANDIEU,
- *M. Patrice BERTRAND*, adjoint au maire de COMMUNAY,
- *Mme Hélène BRUNET*, adjointe au maire de TOUSSIEU,
- *M. André GAYVALLET*, adjoint au maire de SEREZIN DU RHONE,
- *M. Arcangelo CARBONE*, adjoint au maire de COLOMBIER SAUGNIEU,
- *M. Jack CHEVALIER*, adjoint au maire de SAINT LAURENT DE MURE,
- *M. Luc DEGENEVE*, conseiller municipal de JONS,
- *M. Pierre GROSSAT*, conseiller municipal de PUSIGNAN.

1 représentant nommé sur proposition de l'association des maires de l'Isère :

- *M. Damien PIOLAT*, conseiller municipal d'HEYRIEUX.

1 représentant du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de Miribel Jonage (SYMALIM) :

- *M. Christian BARDIN.*

1 représentant du syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) :

- *M. Max BALLET.*

Le reste sans changement. »

Article 2 : Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé aux membres de la commission locale de l'eau.

Lyon le

17 JUIL. 2015

Le Préfet du Rhône,

Le Préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances


Xavier INGLEBERT

